Vendeville

DEPARTEMENT DU NORD
VDV51_20260929

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 059-215906090-20260929-VDV51_20260929-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du mardi **29 septembre 2026**

Président	Ludovic PROISY
Secrétaire de séance	Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 24 septembre 2026 — *Lieu de séance : Salle Paul Buisine*

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 — Nombre de présents au vote : 17
Nombre de membres en exercice : 19 — Nombre de procurations : 02

Membres présents :

Ludovic **PROISY**
Christelle **DELEPLACE**
Fabrice **VAN BELLE**
Judith **TERNIER**
Yves **MARTIN**
Isabelle **CANDELIER**
Charline **DECARNIN**
Patricia **WATTELAR**
Charline **BERTHE**
Pascal **CARPENTIER**
Catherine **BRULIN**
Patrick **THIEFFRY**
Olivier **MORVAN**
Séverine **DEPRIECK**
Franck **PERRAULT**
Clémentine **RIOU**
Alexandre **HERLIN**

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Jorge **CORREIA DOS SANTOS** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**
Maurice **VANDE WALLE** ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV51_20260929

ARS-HdF | Désignation d'un référent communal dédié à la prévention et à la lutte contre les moustiques tigres

M. le Maire INFORME que l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France a adressé un courriel à la commune le **22 septembre 2026** pour renforcer la coordination et la mobilisation des communes en matière de **prévention et de lutte contre le moustique tigre (*Aedes albopictus*)**.

Compte tenu de l'**extension de son implantation sur le territoire national**, l'ARS souhaite :

- **Désigner un référent communal** comme point de contact privilégié pour relayer les informations et recommandations ;
- **Diffuser les messages de prévention** auprès des services municipaux et des habitants ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 059-215906090-20260929-VDV51_20260929-DE

- **Participer au dispositif de surveillance** mis en place par l'ARS.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les dispositions relatives à la prévention des maladies vectorielles ;

Vu le courrier de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France invitant les communes à désigner un référent communal dédié à la prévention et à la lutte contre le moustique tigre (*Aedes albopictus*) ;

Considérant que le moustique tigre est progressivement implanté sur le territoire hexagonal et qu'il peut, dans certaines conditions, être vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le Zika ;

Considérant que sa présence constitue un enjeu de prévention et de surveillance sanitaire, et que l'ARS Hauts-de-France a confié la mission de surveillance à l'opérateur ALTOPICTUS ;

Considérant que la prévention de son implantation repose en grande partie sur des actions de proximité, telles que la suppression des eaux stagnantes et la sensibilisation des habitants ;

Considérant la nécessité de renforcer la coordination avec l'ARS et de désigner, au sein de la commune, un point de contact privilégié sur cette thématique ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- De désigner Clémentine RIOU comme référent communal dédié à la prévention et à la lutte contre le moustique tigre
- D'autoriser M. Le Maire à transmettre les coordonnées du référent à l'ARS Hauts-de-France ;
- D'inscrire cette mission dans le cadre des actions de santé publique de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **DE DESIGNER Clémentine RIOU comme** référent communal dédié à la prévention et à la lutte contre le moustique tigre
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à transmettre les coordonnées du référent à l'ARS Hauts-de-France ;
- **D'INSCRIRE** cette mission dans le cadre des actions de santé publique de la commune.

SCRUTIN	**POUR : 19**	**CONTRE : 00**	**ABSTENTION : 00**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE VÉNÉROVILLE (59175)

Charline DECARNIN

Le Maire

MAIRIE DE VÉNÉROVILLE (59175)

Ludovic PROISY